

EDUCATION
JLS/MJH

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 DECEMBRE 2006

DELIBERATION

OBJET : Intervention de deux enseignants spécialisés en milieu scolaire et d'un psychologue scolaire.

Deux enseignants spécialisés interviennent durant l'année scolaire, sur les différents établissements scolaires publics de la Commune, en complément des équipes déjà présentes, ainsi qu'un psychologue scolaire.

Ils sont chargés par le Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté de la mise en place d'actions pédagogiques et rééducatives.

Ils sollicitent une aide financière pour l'année scolaire 2006-2007.

Il est proposé de leur octroyer une somme individuelle de 130,00 € pour l'année scolaire 2006-2007.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention, Insertion » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à fixer la somme proposée au titre de l'aide municipale aux enseignants spécialisés et au psychologue scolaire, pour l'année scolaire 2006/2007.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'Adjointe déléguée

Enfance, Jeunesse, Education

Evelyne METAYER